ABORNEME Divise eb sanga eraimonq

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE 

abilimus ash seve stib trendisertions, ia

Annonces, la ligne. . . 10 c. 

RESERVES SONT PAITES

Les articles communiques du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés no

incompanda on our pourons, dans ces CAN DE HAVAS-LAPPITE & Co.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Place de la Bourse , 33; BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR Rue Plechter, Tun ning of le jam 08 z

graire. - L'abonnement doit être paye d'avance.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 ceni., envoyes dans une lettre affranchie.

## ELECTION AU CONSEIL GENERAL

ches tone les Libraires; and aparison and

Chex DONGREL et BULLIER,

A PARIS, 15 SE odomanib zun .0881

Dimanche 16 Mai 1880

CANTON DE SAUMUR NORD - OUEST

CANDIDAT

## ERNEST THOREAU

Président du Tribunal de Commerce de Saumur, Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

ulė,

Il y a trois ans, j'étais candidat au Conseil général; vous m'avez donné 834 voix. c'est à dire presque la majorité. Aujourd'hui, vous êtes appelés au scrutin par le fait de la démission de votre Conseiller génécal, trois ans avant l'expiration de son manand a crose des dominares appre

Encouragé par des témoignages nombreux d'amitié et de vive sympathie, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Je ne crois pas avoir besoin, Messieurs, de vous exposer quels sont mes titres à votre

Propriétaire et négociant dans votre pays, appelé par mes occupations journalières à vivre au milieu de vous tous, vous me connaissez presque tous personnellement.

Yous m'avez nommé deux fois membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, et trois fois de suite, en six ans, vous m'avez confié les fonctions si délicates et si importantes de Président du Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur.

Vos interets, qui sont les miens, me sont parfaitement connus, et si vous me chargez de représenter au Conseil général le canton Nord Ouest de Saumur, vous pouvez compler qu'en qualité de Saumurols, résidant constamment dans le pays, j'apporterai, sans réserves, dans l'exécution de ce mandat, tout mon dévouement et toute mon ac-

ERNEST THOREAU, President du Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce

ingoralgör af da SAUMUR paladoiall af and 11 Mai 1880.

## -agrico Chronique, générale. ing, comme dans dae autre orrequitance il

Chambre des députés. — A la séance d'hier landi, l'ordre du jour appelait la suite de la discussion de la loi Loustalot sur la représentation proportionnelle des cantons dans les conseils généraux.

M. Durfort de Civrac a combattu la proposition Loustalot par l'argument tiré du système électoral établi en vue du recrutement du Sénat.

La proposition, a-t-il dit, est inconstitutionnelle. Il n'est pas possible qu'on touche à l'organisation actuelle des cantons si l'on ne modifie pas, auparavant, l'organisation actuelle des sous-préfectures et des conseils d'arrondissement.

arrongissement. M. de Civrac explique que quarante déparlements sont restes indifférents à cette proposition, et qu'un grand nombre de departements se sont prononcé contre.

Le ministre déclare que le gouvernement accepte la transformation suivante: un conseiller général de plus par canton de plus de 20,000 habitants.

M. de Marcère combat la proposition.

M. Gastineau riposte que la majorité l'accepte et que M. de Marcère a passé à droite avec l'ennemi.

M. Gambetta rappelle M. Gastineau aux conveninces: a quantity as sava leter

s Cerica, is neupla de France n'a r Nous croyons savoir que, malgré les récentes affirmations du garde des scenux à la tribune de la Chambre des députés, le gouvernement cherche en ce moment une combinaison qui lui permette de reculer 

oriviléges; il vent que la charge du service D'après la France, on sait d'avance quel era le résultat de la conférence que M. Mar-

t vent qu'on en finisse avec les débne des

tel aura avec ses amis. Il retirera sa demission, ce qui permettra aux gauches de gagner encore quelques mois; mais il ne reprendra pas le fauteuil, ses forces n'étant pas Chaniere qui nons plaft? . · Calbolique, est-re la droll ou un priviège de

Le successeur de M. John Lemoinne au poste d'ambassadeur à Bruxelles n'est pas celui qui avait été annoncé.

C'est M. Decrais (Albert), conseiller d'Etal, ancien préfet d'Indre-et-Loire, qui est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près S. M. le roi des Belges, en remplacement de M. John Lemoinne, dont la démispromesses autquelles je veux rest de les restaures par les si que devient la liberté de ma conscience ? Et si

Le gouvernement fait, en ce moment même, afficher sur tous les murs le discours de M. Cazot en réponse à l'interpellation de M.

Il y avait deux choses dans ce discours: D'abord le programme d'une politique de violence et d'oppression, que le ministre plaçait sous le patronage de Danton; une déclaration de guerre faite par le gouvernement à toute une classe de citoyens. On craignait sans doute que cette violence n'eut pas assez d'echo dans le peuple et que les masses ne comprissent pas assez clairement qu'il leur falleit courir sus aux religieux et aux religieuses. L'affichage aura pour résultat de faire pénétrer jusque dans le moindre correfour les passions jusqu'ici trop concentrées parmi les politiciens de la Chambre. C'était sans contredit l'œuvre naturelle d'un gouvernement soucieux de maintenir la paix publique atas non zeo

Ce discours était aussi une thèse juridique. Il était déjà grave de voir un garde des sceaux se prononcer à la tribune sur des questions d'interprétation légale que les tribunaux ont seuls qualité pour résoudre et dont ils vont être saisis dans quelques jours. Mais l'inconvenance ne devient-elle pas un scandale sans précédent quand le ministre descend en quelque sorte dans la rue pour laire la leçon à la magistrature, quand il

fait appel à la foule pour imposer aux juges sa manière de voir? (Le Français.) fra millent à la diffusion de brochures appro-priées aux circonstances et du maiure à éclai-

Des lettres de l'Ouest et du Midi racontent qu'une petite terreur est organisée contre les maires de campagne. Des ordres de M. Lepère prescrivent aux prefets de rechercher activement et de lui signaler ceux des magistrats municipaux qui auraient pris part au pétitionnement contre les décrets du 29 mars. Cette constatation sera facile, puisqu'on retrouvera les signatures; mais, si vous pen-sez qu'on s'en tiendra là, vous ne connaissez pas la République.

Il y a des maires qui n'ont pas osé signer, mais qui ont exprimé plus ou moins publiquement leur opinion au sujet de ces décrets. Contre ceux-là, les délateurs ont beau jeu. Les préfets sont assiégés de dénonciations, el vous méconnaîtriez encore le gouvernement loyal qui nous mène et les instruments brodés qu'il emploie, si vous croyiez que les citoyens préfets n'en feront pas leur profit et leurs délices. Paris de l'aveluor

Il y a des communes où le candidat maire. qui n'a rien à perdre, n'a pas encore été mis à la place du tituleire qui a quelque chose à garder.

L'occasion est belle. Monsieur le Bedaclour .

### . Un religious, membraud une congrégation non LES COMITÉS DE RESISTANCE.

Le 23 avril dernier, M. Chesnelong prononçait, dans une réunion privée, un magnisique discours consacré à l'étude des moyens de résistance légale que les catholiques peuvent et doivent opposer aux mesures de persécution inaugurées par les décrets du 29 mars.

Ce discours va être publié par la Société Bibliographique, 35, rue de Grenelle, à Paris. Nous pouvons en extraire, des aujourd'hui, un des passages les plus essentiels:

« Quels sont les droits légaux qui nous reslent et dont nous pouvous user pour la formation des comités ?

» Nous avons un premier droit: celui de

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS. Vers les 12-14, et jusque vers les 47:16, pluies

# tres friquentes et adamdantes en général, quelques

Barol or inorgano (Suite) rain succitementate as

desque exclusivement vers les latitudies La fortune de madame de Céméran épargna à Camille ces ennuis et ces embarras. Un instant Camille faillit ne pas nous suivre à Alger, où sa wère ne se souciait que médiocrement d'aller, tant elle tremblait de livrer aux dévorantes ardeurs du climat africain les restes d'une beauté splendide dans sa jeunesse, et remarquablement conservée malgré ses quarante ans, grâce à sa science

De réparer des ans l'irréparable outrage. Madame de Céméran n'avouait pas son âge. En dépit des années qui s'accumulaient sur sa têle, elle n'additionnait que trente et un ans, étant une de ces femmes qui consentent tardivement à chiffrer la trentaine, mais qui, une fois entrées dans cette. dizalne anti-printanière, n'en sortent plus.

Elle fot restée en France, elle n'eût point laissé de regrets au régiment. Serviable envers ses inférieurs, allière avec ses égaux, elle ne se reconnaissait pas de supérieurs, même dans le militaire; et affectant de se croire déclassée par son mariage, elle se retrancheit dans une solitude nobiliaire et

professait un dédain marqué pour les compagnons d'armes de son mari. Les officiers se résignaient le mieux du monde à

n'être reçus dans ses salons que quand il lui convenait de répondre officiellement aux politesses des chefs, en généralisant ses invitations. Cela arrivait rarement.

Le baron de Cemeran souffrait de l'antipathie de sa femme pour l'armée, sans oser manifester trèsbaut son mécontentement, car madame, reine et mattresse, le soumettait à ses caprices, ainsi que sa fille, qu'elle aima enfant et qu'elle eût adorce jeune fille si elle eut pu décemment la nommer sa sœur. Mais la frafche beauté de Camille reléguant la sienne au second plan, et sa présence lui interdisant de frauder par trop son acte de naissance. elle s'offensa d'une rivalité pénible autant que désavantageuse, et résolut de la faire cessor en mariant safille ago estadistres sufficences pourelline

Un prétendu se présente : il fut éconduit : l'on sait pourquoi. Ha la sevee and and 1902

Très-contrariée que Camille repoussat les propositions d'un bomme jeune, beau, noble el riche, madame de Cemeran exigea une explication du motif qui dictait ce refus. Camille se contenta simplement de dire qu'elle ne l'aimait pas. Le motif parut peu péremptoire à madame de Céméran, qui n'avait aimé dans son époux que sa couronne de baron, admiré que l'antiquité de sa race, apprécié que la grandeur de son arbre généalogique, et ne l'avait épousé qu'avec l'espérance qu'il donnerait sa démission d'officier après son mariage, des circonstances majeures s'opposant à ce qu'il la donnat avant. Hale short fout four and - 3- T a

Homme simple, bon, brave, zélé militaire, le capitaine de Céméran aimait son étal comme sa femme, son tortil de baron. Il sut résister aux tribulations de tous genres qu'elle lui infligea dans l'intention de le forcer à quiller, le service, et ce fut le seul point sur lequel il eut la force de ne pas lui céder, malgré ses amers reproches. Ce point excepté, le digne baron pratiquait largement le : Ce que femme veut, Dieu le veut, et ... son mari

Quand il fut question d'Afrique, madame renouvela ses instances pour que monsieur quittât l'armée. Madame parla de separation, monsieur la laissa libre; feinme à qui on accorde liberté ne se soucie d'en profiter. Madame apprêta ses malles, ses fards, jurant qu'à Alger elle ne recevrait ni colons, ni bedouins, ni bourgeois, point de militaires, excepté le colonel et mon père.

Je lui plaisais beaucoup; elle permit à sa fille de partager mes plaisirs et mon travail. Nous étudiions ensemble les langues étrangères, nous chantions des duos, et nous nous entretenions confidentiellement des futilités de la mode, de la littérature du jour et de nos mystérieuses réveries.

Eprise plus que ismais de son héros, mon amie transporta en Afrique le lieu de sa naissance, ne reculant pas à l'idée d'unir sa destinée à celle d'un cald ou d'un emir. Depuis qu'on parlait d'Alger, Camille le voyait chef de nombreuses tribus insoumises, propriétaire d'une infinite de douars, mari d'une superbe collection d'épouses qu'il dédaignerait pour sa blonde chrétienne, et, comblée par lui de pierreries et d'adorations, elle envisageait sérieusement la perspective de régner en sultane lavorite sur le barem d'un sultan. Qui le croirait? Loin de rire de ces prétentions exagérées, il me paraissait tout naturel qu'elle élevat ses vues jusqu'aux princes du désert. Camille et moi nous ne connaissions en fait d'Arabes que ceux qui posent dans les gravures de modes pour modèles de travestissement de bals masqués ou en représentations de fantasias. Aussi la Gauloise, qui nous transporlait à Alger, pouvait-elle se vanter d'avoir en nos personnes une cargaison d'illusions de premier choixusb issa tisva stell not ab ima'l s

Nous nous embarquamos à Marseille. Le quai était garni de curieux. l'affluence des passagers considérable; il fallut jouer des coudes et se debrouiller comme on pouvait d'un monceau de bagages, du pêle-mêle de voyageurs, de matelois, d'ouvriers qui se chamaillaient, vous bousculaient et vous poussaient vers l'échelle de la Gauloise. On avait vraiment peine à conserver son sang-froid

constituer partout un comité, sans autorisation, à la double condition que le nombre de ses membres ne dépassera pas le chiffre de vingt personnes et qu'il s'interdira toute affiliation proprement dite avec des comités analogues.

Nous avons encore un second droit: celui de nous adresser à toutes les personnes sympathiques à notre œuvre et de solliciter leur concours par voie de souscription, pour faire face à ses charges.

Nous avons enfin un troisième droit : celui d'appeler nos amis à des intervalles non périodiques, dans des réunions privées, pour leur faire connaître la marche et les besoins de l'œuvre.

» Limité à ces trois points, notre droit est incontestable; et nous pouvons, dans ces conditions, procéder à la formation des comités, tout en restant en règle avec la loi

qu'il faut tonjours respecter.

Pour faire une opinion publique forte, saine, capable d'initiative et de résistance pour le bien, il faudra sans doute que les comités de chaque département se mettent en communication avec la bonne presse et aident à sa propagation; il faudra aussi qu'ils travaillent à la diffusion de brochures appropriées aux circonstances et de nature à éclairer et à fortifier l'esprit public.

» Mais il faudra quelque chose de plus. Il faudra qu'ils organisent des réunions où la parole vivante de l'orateur atteindra ceux qui ne lisent pas ou que le livre ne remus pas, où le conférencier s'adressant aux hommes du peuple qu'on abuse, mais qui le plus souvent ont un fond de loyauté, de bon sens el de justice, mettra son âme en communication avec leur âme, et arrivera à leur esprit par leur cœur.

» Ce sera donc le rôle des comités d'organiser les réunions privées, de rechercher les orateurs et de leur préparer un public, de façon qu'il n'y ait pas une seule partie de la France qui échappe à ce mouvement.

Nous informons fous ceux qui veulent s'associer à ce patriotique effort, que les demandes de renseignements à cet effet doivent être adressées à M. Chesnelong, sénateur, 497, boulevard Saint-Germain, Paris.

## Questions à M. Lepère.

11 y a des commencies ou la sandidat maire, qui n'a rien a perdre, n'a pas encora été

L'Univers à publié la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

» Un religieux, membre d'une congrégation non autorisée, a pris la liberté d'écrire à M. le ministre de l'intérieur et des cultes une lettre dont vous trouvez copie sous ce pli.

» Sans doute l'explication demandée ne sera pas donnée; et pour cause. Aussi, il serait peut-être bon, et il pourrait être utile de publier cette lettre dans votre estimable journal.

> · UN DE VOS LECTEURS, » Religieux non autorisé. »

## A Monsieur le ministre de l'intérieur et des cultes.

Monsieur le ministre, and sub sittle la

. Je suis membre d'une société religieuse non autorisée, mais non illégale et non prohibée. Les décrets du 29 mars, par lesquels il est ordonné à

dans cette bagarre : le sifficment enragé des machines à vapeur, les tintements égrillards des bateaux qui appelaient les retardataires, les grincements des poulies opérant les chargements des caisses de marchandises, du charhon; les crisd'individus qui, se trompant de navire, s'étaient casés dans la Gracieuse, en partance pour l'Espagne, croyant être sur la Victorieuse, en destination pour Constantinople, vous affolaient. de agrupo dia

On piétinait d'impatience sur les talons de son prochain, on rugissait à l'unisson de la vapeur des paquebots, et on exécutait une série de manœuvres frauduleuses pour atteindre avant ses voisins les bienheureuses échelles. Having lamian froi liagiars

J'étais avec madame de Céméran et Camille. Leur cocher et leur valet de chambre nous protégeaient de la bousculade.

Comme nous descendions . Marthe m'arrêta par le bras pour me dire que décidement, toutes réflexions failes, elle ne m'accompagnerait pas à Alger: la traversée était dangereuse, un cousind'un ami de l'ami de sen frère avait péri dans un naufrage sur la Méditerranée: elle se sentait défaillir en pensant que semblable accident lui pendait à l'oreille; puis, elle n'était pas, comme moi, sans parents : elle avait des sœurs à Orléans, et un frère charron à Clermont-Tonnerre, qui se désoleraient de sa perte. d sine desislismed es ing ereiven

(A suivre ) at ab alledon i a Augusta Course of

avail vraiment poine & conserver son sang- freid.

ces sociétés de se dissoudre, et aux membres de ces sociétés d'évacuer leurs établissements, me jettent dans une grande perplexité.

» D'un côté, je voudrais obeir, car je sais que je dois me soumettre aux pouvoirs établis, etiam dyscolis, mais, d'un autre côté, il m'est impossible de laisser porter atteinte à mes droits de citoyen, à la liberté de ma conscience et à l'inviolabilité de mon domicile.

» Il est vrai, les rapports qui précèdent les décrets, la circulaire de Votre Excellence, les discours prononcés par d'autres ministres proclament qu'on ne touche en rien à ces droits, à cette liberté, à cette inviolabilité. Cependant on veut m'obliger à cesser de vivre de cette vie de communauté qui me plast, à briser un engagement de conscience que j'ai contracté très-librement et après un long et mûr examen, et à quitter un domicile, ou qui m'appartient ou dans lequel je ne réside qu'avec l'autorisation formelle du propriétaire.

» Je vous avoue, monsieur le ministre, que je ne sais comment concilier des choses si contraires. Citoyen, j'en supporte les charges, mais j'en revendique les droits. Je ne demande aucun privilége.

Bst-ce un droit ou un privilége d'habiter une maison dont on est propriétaire, ou simplement locataire, et d'y vivre avec quelques amis, et de la manière qui nous platt?

» Catholique, est-ce un droit ou un privilége de vouloir pratiquer la religion qui est celle de la majorité des Français, et de s'engager, même par vœux, à suivre les conseils que donne l'Évangile.

» Ces vœux, monsieur le ministre, sont le lien qui m'unit à d'autres citoyens, et qui, approuvés par l'Église, nous constituent en société religieuse. Pour dissoudre cette société, il faudrait atteindre ces vœux. Pouvez-vous donc le faire? Auriez-vous la prétention de me dégager, malgré moi, de ces promesses auxquelles je veux rester fidèle? Et alors que devient la liberté de ma conscience? Et si vous ne le pouvez pas, que signifient vos décrets do dissolution?

Propriétaire : la maison que j'habite est une propriété privée, soumise à toutes les charges des autres propriétés. Yous savez très-bien que les sociétés religieuses non autorisées ne possèdent aucun bien de main-morte. Ma maison a été légitimement et légalement acquise par contrat trèsrégulier, passé devant notaire et dûment enregistré. Est-ce un droit ou un privilège d'habiter moimême ma maison, ou de la faire habiter par qui me plaît, et d'en disposer comme je l'entends? Si vous me forcez à l'évacuer, ainsi que le portent les décrets, que devient l'inviolabilité de mon domi-

Devant toutes ces contradictions, je ne sais quel parti prendre ; et c'est pour cela, monsieur le ministre, que j'ose vous prier humblement de vouloir bien, dans une circulaire publique, expliquer vous-même ce que les religieux non autorisés doivent faire pour obeir aux décrets et sauvegarder en même temps leurs droits de citoyens, la liberté de leur conscience et l'inviolabilité de leur domicile.

» Je dois vous déclarer qu'ils ne demanderont pas d'autorisation, parce que ce serait solliciter des priviléges dont ils ne veulent pas. Ils ont vécu jusqu'à ce jour dans le droit commun, ils ne demandent qu'à y rester. Du reste, cette autorisation serait-elle accordée? Probablement non. Elle est refusée d'avance aux membres de la société dite de Jésus; les sociétés dites d'un autre nom en regarderaient l'octroi pour elles comme une suprême injure, and the source of the persons that

\* Veuillez, monsieur le ministre, agréer, etc. UN RELIGIEUX NON AUTORISE.

» P.-S. - Mon nom étant tout-à-fait inconnu, n'ajouterait rien aux observations que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence. Vous pouvez considérer cette lettre comme signée par tous les religieux non autorisés qui demandent et attendent, comme moi, votre circulaire explicative. dent, commo

## e el Januagas Etranger d'angue el dique

ALLEMAGNE. - M. de Bismark vient d'adresser aux représentants de la Prusse près des Etats confédérés une circulaire sur l'annexion d'Altona et du faubourg Saint-Paul de Hambourg au territoire douanier de l'empire allemand.

La question est importante pour les finances de l'Empire, de là vient le désir du chancelier; - elle est blessante pour les coutumes et les traditions des villes libres, de là vient la résistance des populations et du Reichstag au projet de M. de Bismark.

Brême, Altona et le faubourg Saint-Paul de Hambourg, où se trouvent des ports et

jour et de nes envelériones réveries.

des entrepôts immenses, ont jusqu'ici conservé leurs franchises, qui en ont fait le centre du commerce maritime de l'Allemagne. Mais le prince de Bismark veut de l'argent pour son budget de guerre, et il se soucie peu des franchises, des priviléges et des traditions qui peuvent gêner sa politique. Il entend traiter la Confédération comme il traite les Chambres, c'est-à-dire en instrument docile de ses volontés. Il faut qu'il ait en mains toutes les forces du pays et que tout lui obéisse.

De plus, Hambourg a nommé dernièrement un député socialiste, ce qui a excité la colère du chancelier et déterminé des mesu-

res de vengeance.

Enfin, le Reichstag, qui connaît le vœu des populations, qui lient à conserver aux villes libres les vieilles coutumes qui ont fait leur richesse et leur importance, manifeste des intentions de résistance au plan unitoire du chancelier. Une interpellation s'est produite pour revendiquer les droits des villes lésées. Le gouvernement qui prévoyait un échec a déclaré que l'affaire ne regardait pas le Reichstag et a invoqué le règlement pour éviter un vote désagréable.

C'est alors que le prince de Bismark, recourant à son éternelle tactique de diviser les corps délibérants, a opposé la compétence du Conseil fédéral à celle du Reichstag, comme dans une autre circonstance il opposera la compétence du Reichstag à celle du Conseil fédéral. En excitant ces jalousies d'attributions, il manœuvre au milien des conflits et arrive à imposer ses voiontés.norma seb ellemendraquesquas

D. Nortert de Civias a combatto la pr Chronique militaire.

M. Laisant a déposé sur le bureau de la Chambre son rapport en ce qui concerne le recrutement de l'armée, specialement la réduction du service actif à trois ans et la suppression du volontariat.

Voici la conclusion de ce rapport:

« La proposition de loi présentée par M. Laisant apporte des réformes qu'on ne pourrait refuser sans méconnaître à la fois les besoins du pays et les besoins de l'armée.

» Il s'agit d'une question de justice et d'é-

» La République que la France a su fonder à force d'héroisme et de patience ne doit pas être une formule vaine; l'heure est venue où des institutions franchement démocratiques sont nécessaires pour bien établir que les actes des législateurs républicains sont en accord avec les principes qu'ils pro-

Dertes, le peuple de France n'a point perdu ses traditions patriotiques; il est toujours prêt à donner sans marchander son argent et son sang si la défense de la patrie l'exige. Mais il veut, avec une energie de jour en jeur croissante, que son sang et son argent soient utilisés, et non pas gaspilles; il veut qu'on en finisse avec les débris des priviléges; il veut que la charge du service militaire soit également répartie sur tous; il veut ensin que l'on organise l'armée républicaine, et non pas une armée de la monarchie, dont la République ferait les frais. »

Voici maintenant le texte du projet de loi que la commission soumet à l'approbation de la Chambre:

A Art. 4 ... Le premier paragraphe de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1872 est modisié comme il suit:

» Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie;

De l'armée active pendant trois ans; » De la réserve de l'armée active pendant six ans:

» De l'armée territoriale pendant cinq ans:

» De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans

» Art. 2. Après la première et la seconde année de service dans l'armée active, les hommes justifiant d'une instruction et d'une éducation militaires suffisantes pourront passer dans la réserve de l'armée active après avoir subi les épreuves d'un concours.

» Le programme et les conditions de ce concours, ainsi que la composition des commissions devant lesquelles les épreuves devront être subies, seront fixés par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. Chaque année, le ministre de la guerre, un mois au moins avant les épreuantiquité de sa race, apprécié

ves du concours, arrêtera par une décité spéciale le nombre des soldats qui dern la réserve, soit au bout passer dans la réserve, soit au bout de première année de service, soit au bout de

» Art. 4. Les articles 53, 54, 55, 56, 56 58 de la loi du 27 juillet 4872. relatif engagements conditionnels d'un an; tont abrogés.

# Chronique Locale et de l'Ones

Les courses de Saumur sont fixées, por 4880, aux dimanche 22 et mardi 24 800 Elles suivront ainsi celles d'Angers qui que l'angers qui que élé reculées, comme nous l'avons annous des 30 mai et 4" juin aux 45 et 47 août.

Le rapprochement de ces deux réunio hippiques ne peut qu'être favorable hippodromes de Saumur et d'Angera II te un encouragement aux coureurs éméties se déplacer pour venir lutter chez nos m sins et chez nous, et ceux qui avaient choisi l'un des deux ne manqueront per

NOW BE SAUDOR NORD - OUEST SQUARE DU THEATRE.

## Musique Municipale de Saumu Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 16 mai 1880 a 8 heures du soir.

Programme. 1. La Lisette de Béranger..... Brown 3. L'Etoile des Concerts, polka pour piston .... Arnin.
4. Ouverture de Tancrède. Rossin.

e votre Conseitler gand. La gelée qui a eq lieu dans la nultu! au 8 a causé des dommages appréciable sur diverses parties du département d'Inin et-Loire. on nome bary

5. La Mauve, mazurka.....

Dans le canton de Neuillé-Pont-Pierre tamment, beaucoup de vignes ont souffet Sur plusieurs points, les jeunes bourges de chêne sont gelés. D'ailleurs, la temper. ture actuelle et la persistance du rent de nord-est causent un sérieux préjudice un biens de la terre. Si le temps ne change pa la première coupe des lozernes et celle te herbes ne tarderont pas à être comprenien

Le bureau météorologique du Nacie Herald annonce que des perturbationsalmo phériques arriveront sur les côtes nordell Grande-Bretagne et de la Norwège, le 101 le 12. Elles seront suivies de ploies. Rett vents du sud tournant au nord-oues m bourrasques. Temps orageux sur l'Allantque au 45° de latitude nord.

OBSERVATOIRE DES CORBIÈRES. Probabilités du temps du 8 au 31 mai 1880. BULLETIN CONTINENTAL.

Vers et peu après les 6-8, bourrasques rétrogne dant de plus en plus du Sud-Est au Nord di alternativement orageux sur tout notre contineel; neige sur les montagnes, même du Midi; gréle det les plaines, mais par places.

Temps assez beau ensuite de peu de durée. Vers les 12-14, et jusque vers les 17-19, plais assez fréquentes et abondantes en général; quelque orages, par succession des courants d'B. et d'0. Crues des cours d'eau.

Ensuite, et pendant une longue série de jons, les condensations pluvieuses pourront se forme presque exclusivement vers les latitudes méditat rancennes, et plus vers l'extrême Sud et Est : dob temps de plus en plus beau, avec température el vée, au nord de ces latitudes, et conséquemment en France, et cela jusque vers les derniers jours de mois.

OBSERVATIONS. — Mettre ces belies journées bien à profit pour les travaux agricoles, car du fo temps pourra nous assaillir encore, vers la fin mi ou aux premiers jours de juin : alors nos lignes in bares arrivent à un maximum de concentration set toutes nos régions françaises, mais plus spéciale ment vers les zones méditerranéennes et sur colle de l'Est et du Nord-Est (ligne des Alpes sus Arder nes), d'où nous viendront les plus forts coursell

Sauzils, par Esperaza (Ande), le 5 mai 1880. STUBLEIN (des Corbieres).

Les commerçants des Blois signent and pétition tendant à ce que M. le maire se

porte son arrêté du 28 avril, lequel interdit les processions.

Cette pétition n'aura pas, nous le craignons du moins, l'effet qu'en espèrent ses auteurs, mais elle prouvera à M. le maire qu'il a pris une mesure contraire aux intérêts du commerce local, contraire surfout aux vœux de la grande majorité de la population.

alife a

1, 8001

Ouest.

a qui or annone aoùl,

rable

émérile

aient de

nt pard

Mmu!

880

Rossin

X.,

boil do

)reciable

I d'Inde

Pierre no

Souffer

lempen

rent of

idice m

celle de

Womin

New-York

ord deli

le lod

s. Port

ouest ou

l'Allanti

S

rée.

19, plaist

quelque

of d'0.

de jours

s former

méditer.

st : d'oll,

ture ele-

iemmen

jours di

iees bies

du gra

fin mai

mes iso

tion sat

peciale

ur celles

Arden

ourabis

380.

iores).

#### ANGERS.

Le tribunal d'Angers a jugé samedi sur la poursuite intentée à M. Teilbard de la Terrisse, pour roies de fait commises envers un particulier. C'est sur la plainte de Il. Saunier que la poursuite a été intentée. Les fails se sont passés dans la soirée du 25 avril, à propos de l'élection de M. Ro-

Il paratt que M. Saunier, dans un groupe à côté de M. de la Terrisse, déclamail contre le prince Jérôme et les bonapartistes, et que M. de la Terrisse, prenant la chose pour lui et se croyant serré de près, essaya de se dégager un peu brusquement de M. Saunier et de ses camarades. Ceux-ci prétendent que Saunier a été bousculé et même

frappé. C'était l'affaire à juger. Le tribunal a entendu comme témoins à charge MM. Saunier, Gaisné, Trébaut et Fricot, et comme témoins de M. de la Terrisse, MM. Poirier et M...

Il ressort des témoignages que M. de la Terrisse a eu à en entendre de belles avant de manquer de patience.

Le ministère public, représenté par M. Lambert, substitut, lout en admettant qu'il y avait eu provocation de la part de Saunier, a requis contre le rédacteur du Courrier d'Angers l'application d'une peine sé-

M. Faire, défenseur du prévenu, a demandé au tribunal de juger comme étant de simple police.

Le tribunal a fait droit aux conclusions du défenseur. Considérant le fait reproché comme une violence légère, il a condamné M. Teilhard de la Terrisse à 10 fr. d'amende. Union de l'Ouest.)

Courses de vélocipedes. — La grande course de fond, organisée par la société du Véloce-Club d'Angers, a eu lieu dimanche dans l'allée du Mail.

Les coureurs sont entrés en lice à 9 heures du matin et ne devaient s'arrêter qu'à 5 heures du soir. Une vingtaine de vélocipèdes étaient sur les rangs au commencement de la journée, et le soir on n'en comptail guère plus d'une douzaine.

Voici l'ordre de l'arrivée des vainqueurs et le nombre des kilomètres parcourus par chacun d'eux pendant ces huit heures:

1. Jules Terront,	covery late Sof	169	k.	503	m.
2. Hart,	· suni	169	k	500	m.
3. Vilelard,				000	
4. Nadal,	a saudes right sa			500	
5. Laumaille.	i- 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11			000	
6. Grossin,		155			
Suivaient après :	il antiqu	TOVE	r fùr	10 400 (10)	
7. Forestier,	****************	40 da 49	Li	affin	.63
e polestier,	285 F 1977 July 3	148			
8. Pagis,		145	k.	500	m.
9. Baudriller,		139	k.	500	m.
10. Gauthier (Adolp)	iel.	136			
Laurent -	, Samialies	132		000	
2. Bouvier		127		500	
3. Truffau ad reales	เรา เราใก เหติสตเก	121	A.	900	ш.
14. Bucher,	W. W. W. S.	115	K.	200	m.
Dacher		94	P	ROO	Sales !

Le 1" prix était de 500 fr., le second de 280 fr., le troisième de 125 fr., le quatrième de 75 fr., le cinquième de 50 fr. Le sixième gagnant a eu un objet d'art.

Les coureurs ont eu un train continuel de 5 lieues à l'heure, vitesse considérable étant donnée la violence du vent et les tourbillons de poussière.

LES and DELEGERATION CONTRACTOR Dimanche dernier, sur le Mail, en présence de M. le maire, lisons-nous dans le Journal de Baugé, a été passée la revue de la compagnie des sapeurs-pompiers de notre ville, dont tout le mande a loue la belle tenue el le bon maintien sous les armes.

La musique municipale a prêté son con-Cours à celte réunion et a exécuté pendant le défilé les plus heaux morceaux de son repertoire.

## grumaia ale abraging einigene si

TOURS. TOURS THE WOLLD TO THE SAME TO THE C'est bier que les hommes de la classe 1868 ont commence leurs treize jours. Its sont entrés à onze heures dans la caserne du Morier, A Tours.

Par décret en date du 24 avril dernier, M. Narcisse-Joseph Decourt & été nommé no-

taire à la résidence du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Auger and red out of the development and the Auger and the Auger and Auger a

#### MAMERS.

Le 103 de ligne, en garnison à Mamers (Sarthe), est parti, le jour de l'Ascension, pour les exercices du tir, qui ont lieu près du Mons. Ce départ à pied, un jour de fête reconnue par l'Etat, cause à Mamers une impression pénible, d'autant qu'aucune raison d'urgence ne peut le justifier. Le ministre de la guerre devrait veiller à ne pas froisser ainsi les sentiments religieux.

#### szeidolszter I LOCHES. is dodlenyib sanot

Nous lisons dans le Lochois qu'un vol qui consiste en : une montre en or, une chaîne en or à usage de femme, une paire de boucles d'oreilles aussi en or, une broche en doublé, un petit cœur aussi en doublé, une giletière à grains noirs, en bois ou coco, et une bouteille de liqueur, a été commis avec escalade, dimanche 2 courant, en l'absence et au domicile des époux Meunier, propriétaires, domiciliés à Mariaude, commune de Lo-

L'auteur de ce vol, le nommé Jousset (Alfred-Auguste), âgé de 12 ans, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

### Publications de mariage.

René-Clément Ragneau, employé, et Marie-Angelique Parent, conturière, tous deux de Saumur. Henri-Emile Appert. sculpteur, de Saumur, et Blauche-Eugénie Brodin, domestique, de Tours: Victor Gagneux, mécanicien, et Louise Delanoue, couturière, tous deux de Saumur.

### Faits divers.

La ville de Neuilly-sur-Seine organise pour le dimanche 4 juillet prochain un grand concours de manœuvres de pompes à incendie.

La municipalité rappelle aux intéressés que les adhésions au concours doivent être adressées avant le 34 mai courant.

lour as achat no desail de cerri france, ie pay Dans la liste des jurés qui peuvent être appelés à siéger dans la prochaine session des assises des Bouches-du-Rhône qui ouvrira lundi à Aix, on remarque un centenaire: M. Gabriel Baumes, rentier, demeurant rue Consolat, 121, à Marseille. M. Baumes étant né, en effet, à Clermont-l'Hérault le 25 avril 4780, a aujourd'hui dépassé la centaine. C'est un bel age pour un juré! HARRIC LITTER

Le Vésuve donne, comme l'Etna, des signes d'éruption prochaine. La lave a recommencé à couler avec abondance.

## UNE BROCHURE A LIRE.

Nous venons de parcourir en une heure une charmante brochure d'une centaine de petites pages, très-curiouses et fort spirituellement écrites par un de nos plus aimables docteurs. Elle fourmille de renseignements indispensables et utiles à la santé de tous, et en peu de pages instruit plus que bien des gros volumes.

Le litre : De l'Anemie et de son traitement. indique assez qu'elle intéresse les neuf dixièmes de la population, puisqu'il s'agit d'une maladie pour ainsi dire universelle. « l'anemie » Lisez-la, Madame. — Vous, Mademoiselle, méditez certains passages qui vous concernent. Les vieillards, aussi bien que les jeunes gens, y trouveront des conseils precieux, des observations pratiques, car on est anémique à tout âge, et dans toutes conditions.

A ce propos, un haut baron allemand ayant demandé au chimiste Klaproth quelle différence existait entre le sang d'un noble el celui d'un roturier, celui ci en sit l'expérience et lui démontra catégoriquement par l'analyse chimique qu'il n'y en avail aucune, et que par conséquent la pauvreté du sang pouvait fout aussi bien exister dans les classes riches comme dans les classes pau-

La première partie de l'ouvrage fait connaître les causes de l'anémie, les pronostics, les différents symptômes, la marche, la durée et terminaison de la maladie, etc. Signalons le passage consacré à « l'état du sang chez les anémiques, caractérisé par la diminution du fer dans le sang ».

Il faudrait citer chaque chapitre, chaque

page, et toute personne désireuse de vivre longtemps en bonne santé - y en a-t-il qui désirent le contraire? - doit lire cette brochure et ensuite la communiquer à ses parents, à ses amis, et en favoriser la distribution partout où il y a une grande agglomération d'individus: dans les grandes administrations, les couvents, les casernes, les institutions, les manufactures, ateliers, mines, etc. Il y a là une question d'humanité à laquelle personne ne doit se soustraire. C'est d'autant plus facile que cette jolie brochure sera donnée ou envoyée gratis à tout lecteur de notre journal qui en fera la demande au dépot general du Fer Bravais, 13, rue Lafayette, à Paris.

En terminant, félicitons M. Raoul Bravais qui, dans un but philanthropique, s'impose d'aussi lourds sacrifices. Si M. Bravais aime les bénédictions, elles ne lui manqueront pas. Nous ne sommes pas loin de croire que M. Bravais a enfin réalisé ce qui jusqu'ici n'était qu'une utopie: « La santé pour tous... et à bon marché!...»

Encore une fois, demandez et lisez la brochure sur l'Anémie et son traitement, et vous reconnaîtrez que nos appréciations n'ont rien d'exagéré.

La Foncière-Transports. -- Parmi les titres de portefeuille présentés au public, ceux des Compagnies d'assurances jouissent de la faveur la plus grande et le plus souvent justifiée. — La division de ces valeurs et la facilité accordée à chacun d'en acquérir a eu pour résultat de permettre à la petite Epargne de posseder des titres jouissant d'avantages exceptionnels et qui étaient restés trop longtemps la propriété exclusive des banquiers et des gros capitalistes.

S'il est toujours utile, pour l'Epargne, d'étudier avec soin les conditions de succès dans lesquelles se meut une entreprise, nous voyons que la Foncière-Transports dont la Société générale française de Crédit, à Paris, offre en ce moment un certain nombre d'actions (12,000) au public, réunit toutes les conditions les plus propres è lui assurer des résultats prompts et importants :

La nature de ses opérations, son capital considérable, l'influence et les appuis dont elle dispose, enfin sa force d'organisation.

Dès ses débuts, la compagnie Foncière-Transports a passé avec la Compagnie Foncière-Incendie un trailé qui lui a assuré le concours de ses agences, pour le développement des assurances des transports terrestres et fluviaux.

Bientôt après, la Foncière Transports a fait un traité de fusion avec la « Compagnie Lyonnaise d'assurances maritimes », laquelle dans dix années d'exploitation s'est placée au premier rang des Compagnies du même genre. - En effet, depuis sa fondation qui remonte au mois de juillet 1869, jusqu'au 7 octobre 1879, date de la fusion, cette Compagnie a encaissé 24,744,000 fr. de primes représentant 7 milliards 560 millions de capitaux assurés et a pu offrir un dividende de 22 fr. 40 0/0 par an.

Grace à ces deux derniers traités notamment, la Foncière-Transports se trouve lout d'abord assimilée aux Compagnies anciennes, ayant fait leurs preuves et conquis leur titre de préférences devant le public.

La Foncière-Transports a pour objet: 4° l'assurance des risques de transports par terre, de navigation marilime, de navigation intérieure, risques s'appliquant aussi bien aux personnes qu'au matériel, aux marchandises, aux espèces d'or et d'argent, fonds et valeurs quelconques: 2º les prêts à la grosse, les prets hypothécaires sur navires, etc.

Les opérations de la Foncière-Transports embrassent, on le voit, les assurances exploitées jusqu'ici, et certaines qui ne l'étaient pas et qui s'imposent de plus en plus. En esset, des calastrophes récentes ont démontré combien l'assurance des voyageurs est une nécessité pour les personnes les moins prévoyantes; ce genre d'assurance qui fonctionne depuis si longtemps en Angleterre et qui rend de si grands services, prend déjà chez nous, grâce à la Foncière Transports, un développement considérable.

En examinant la nature des opérations diverses traitées par la Foncière-Transports, on peut facilement prévoir des bénéfices importants. L'élévation du capital de la Compagnie a de plus pour résultat de supprimer pour les grosses affaires le recours aux réassurances qui absorbent une partie des bénéfices.

La Foncière-Transports offre encore sur loutes les autres Compagnies cet avantage que,

par le genre de ses opérations, la période des bénéfices est ouverte immédiatement, et qu'au lieu d'attendre plusieurs années un dividende comme pour les autres sociétés, elle fera une répartition dès le premier exercice.

C'est donc sans bésitation qu'il est possible d'apprécier, par les conditions de l'entreprise, quel est le brillant avenir réservé aux actions de la Foncière-Transports, etiln'y a pas lieu de s'étonner de la faveur dont elles jouissent auprès du public.

La Société générale française de Crédit, en s'en procurant un certain nombre qu'elle offre jusqu'au 15 mai à l'Epargne, lui propose un placement de premier ordre, au double point de vue du revenu et de la plusvalue du titre.

L'Epargne saura en profiter.

### REVUE FINANCIÈRE.

La première semaine de mai aura été très-bril-lante. Nos rentes, en effet, les principaux fonds étrangers et toutes les grandes valeurs sont depuis huit jours en progrès notable. Le 5 0/0 a pu regagner dans ce court intervale la moitié de son coupon. L'Italien a une avance presque égale, car il a passé de 84.05 à 84.75. Le Florin d'Autriche se soulient également avec beaucoup de vigueur. Le cours de 75, sur lequel on discutait encore la semaine dernière, est définitivement acquis.

On s'attend à ce que la hausse prenne des proportions rapides sur ce dernier fond d'Etat, dès que le travail de classement qui s'opère à cette beure

Le Russe 5 0/0 1877 est dans des conditions à peu près égales à l'égard du cours de 93. Les obligations de la Dette unifiée d'Egypte, sur lesquelles on a détache un coupon de 10 fr., sont à 300. L'avenir de ce titre dépend de l'énergie que saura déployer la nouvelle commission internationale pour

la liquidation des finances égyptiennes. On a poussé en avant le Turc de près de 60 centimes sur la nomination de M. Gorchen comme ambassadeur d'Angleterre à Constantinople. Une partie de ce progrès a été perdu dans la journée même, car on est revenu à 11.05.

La plus grande attention des capitalistes doit se porter sur les valeurs de crédit. Nous mettons au premier rang les titres à garanties foncières ou hypothécaires telles que les actions de Crédit foncier, si fermes à 1,200 et au dessus, ou celles de la Banque hypothécaire qui ont à conquérir des plusvalues importantes sur leur cours actuel de 625.

On constate la bonne tenue des actions de la Banque de Paris et de celle du Crédit lyonnais à leurs cours respectifs de 995 et 935.

Ainsi que le faisait prévoir la liquidation, un mouvement ascensionnel se dessine sur les actions de la Banque d'escompte. Les achats du comptant sont très-nombreux sur cette valeur et le découvert en spéculation ne tardera pas certainement à être contraint à se racheter.

Il y a eu cette semaine des ventes suivies sur les actions de la Banque parisienne dont la valeur paraft atteinte par les engagements récents de la So-

Les actions de la Société anonyme des Zincs français sont recherchées à 648.75. On fait un excellent accueil aux obligations nouvelles des Mines du Rio-Tinto qui rapportent 25 fr. d'intérêt par au et qui sont offertes à 450. L'attention se porte également sur les actions d'une nouvelle et puissante compagnie d'assurances, la Foncière-Transports, appelée, suivant toutes prévisions, au plus brillant

> 18, Rue Beaurepaire, Saumur. Rivide de 14º Lauvi<del>rong</del>

# BANQUIER

## La Maison se charge:

i. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison. 4. De la vérification des tirages de toutes les

valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis. 5. De souscrire SANS FRAIS à toules les émis-

sions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toules valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons. 7. De faire les recouvrements de tous effets de

commerce sur la France et l'Etranger. 8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

Nota. - La maison ne recoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les boreaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

## CREDIT HYPOTHECAIRE (17º ANNÉE)

PRETS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris, il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

## SANTE ET ENERGIE A TOUS renduce sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## VALESCIERE

Da BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidutés, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, co-liques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, nevrose, 10épuisement, somnies, melancolie, faiblesse, anémie, chiorose, tous désordres de la poitrine. gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon , ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, scole, suffit pour assurer la prosperité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Nadame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow. Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleteure, M. le docteur-professeur

Nº 63,476: M. le cure Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Core N. 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez Tait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. - J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habitler, ni me deshabitler, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauve completement. - Bornet, nec Carbonnetty,

rue du Balai, 11. Cure N. 98.614: Depuis des années je souffrais de mauque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dispara sous l'heureuse influence de votre divino Revalescière. Leon Pryclet, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2; 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. - La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit. bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boites de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texter; J. Russon, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Banny et C' (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAP

Lignes de Poitiers-Saumar, Montreuil-Ang erce lecal, contraine aurious

DE SAUMUR 6 h. 25 matin.	A POITIERS to h. 30 matin.	TERM A ANGE
1 25 solr. 4 55 — 7 40 —	4 50 soir.	10 h. 54 mi
DEPARTS DE POITIERS 5 h. 50 matin.	A MONTREUIC 8 h. 59 mans	A SAID

Il y a , en outre , un train venant d'Angers et Montreull & 7 h. 15 matin, arrivant a Saumur 17h,

P. GODET, proprietaire-gerant,

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGRE.

DEPARTS BE SAUMUR VERS TODAL

eures 26 manuages du marin, direct-mita.

51 cmnibus.

40 scir, omnibus.

44 company.

52 creas.

heures 26 minutes du matin, direct-mit

Le train partant d'Angers a 5 h. 35 du soit irin

(s'arrête à An

d't

fai

par

No

ter

881

dal

l'&

Di

m

la

De

pje

Pr

s houres 8 minutes du matin, expre

THIOSI ST BIANTON OF THE COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MAI 1880.											
ca comptant.	Dernier cours.	Hausso Manso	Baisse.	Valeurs au comptant.	Decuter cours.	Bansse	Balase.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse 7001	Baisse.
nn-disoulsit ei Unliveluent <b>e</b> as	85 40 1 87 40			Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	1060	30	
กลาด เดอเมนาส์ เมื่า เป็นโรคเลโลดีเมาสโร	118 80	115	ill Ivor	Crédit Foncier, act. 500 f Obligations féncières 1877 Sec. gén. de Crédit industriel et	1946 365 A	no'il i	1	Societé autrichienne.	000		
du Trèsor	524	na lieur		commercial	725 .	5	3 80	OBLIGATIONS.	marsh burn	Pateurit	
s. oblig. 1855-1860	T5070\0	0		Credit foncier d'Autriche	756 35	레이모든	ni ab	Orléans	389	adiAl(a)	dell'
9 3 % 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	408	ត្រូវ និងក្រុ នាក់នាក់ នេះ	nag .	Paris Lyon Méditerranée	1810 .	11181	10	Est	390 a	dentrille skind	reopidy reoli
5 de fait Ochalen	015(16)3 (III)	enseth	setto •1	Nord	1630	5 .	100 0	Ouest and	394	(Cope?)	Dinner.

796 25

Tribunal de commerce de Saumur.

Valours a

# (1/#) 2/ Just Obligations d Dep. de la Sein

Ville de Paris.

OMINO 486:

-1875

Comptoir d'escompte.

#### FAILLITE BEDIN, HENRY.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 10 mai 1880 , le sieur Hédin , Henry, maitre d'hôtel, demeurant à Coutores à été déclaré en état de faillite ouverte

M Victor Boret a été nommé jugecommissaire, et M. Proust, Ludovic, expert-comptable syndic provisoire. Le greffier, o oh ainda La Bonne au.

Etude de M. LE BLAYE, notaire and the sairia Saumur. h

## A VENDRE

En Saint-Lambert-des-Levées.

Soixante-six ares de terre, à Mon-

Cinquante-trois ares de terre, aux Bas-Champs.

Trente ares de terre, aux Ganau-

Quinze ares de terre, aux Grollières, S'adresser audit notaire. (269)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE MAS

## MAISON

ET JARDIN

Sis à Saumur, route de Saint-Lambert-des-Levées, vis-à-vis la gare des marchandises.
Pièce d'esu au bout du jardin ;

Le tout renferme de murs et de

S'adresser, pour traiter, à M' Lau-MONIBE.

Blude de M. MEHOUAS, notaire & Saumur.

## ADJUDICATION VOLONTAIRE

A Saumur, en l'étude et par le minisdère de M. Menouas

Le dimanche 6 juin 1880, à midi,

## DISTANDUBLIS

Ci-après désignés :

to PROPRIÉTE , à Bagneux, sur les bords du Thouet; 2. MAISON, à Saumur, place des Récollets.

S'auresser à M. MEHOUAS, notaire à Saumur, ou & M. LECOO NEUSTEDT, propriétaire à Bagneux. (261)

Etude de M. THURE, commissairepriseur à Saumur.

## VENTE

C. gen. Transatlantique .

Compagnie parisienne du Gaz.

ES DE D'UN

## MAGASIN DE MODES

Pour cause de cessation de commerce, A Saumur, rue Saint-Jean, nº 30.

Le jeudi 13 mai 1880 et jours sulvants, à une heure de relevée.

Par le ministère de Me Thurs, commissaire-priseur.

Rubans, étoffes diverses, plumes, fleurs, parures deuil, couronnes de mariees, garnitures fantaisie, cha-peaux modèles; Plus divers objets mobiliers, tels

que: glaces, pendule, armoire à lace, fauteurl, chaises, tableaux, labourets, lit de fer, matelas, comptoirs, stores, etc.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur charge de la vente, (262)Tauni.

#### LOUER PRESENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise. écurio et jardin.

Situde rue Beaurepaire, nº 25. S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-REAU 20, rue Saint-Jean, ou a Me MEHOUAS , notaire. (103)

### FOURRAGES VERTS A DOMICILE A partir du lundi 10 mai.

S'adresser au Fournisseur de l'Ecole, rue d'Orléans, 46. (265)

## AVENDRE

Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE. robe noire et blanche, âge de quatre

ans. S'adresser au bureau du journal.

un emplot, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

## INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du doc-teur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

## LIBRAIRIE ABEL PILO

388

· A. LE VASSEUR, Succi, ÉDITEUR 33, rue de Fleurus, 33 33, rue de Fleurus, 33

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat an-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustres, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. - OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DEPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies, 100 cartés et texte contenant la matière de dix vol. in-8°, 2 vol. reliure riche. Prix. 125 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et par Durour. 40 cartes double in-folio, Prix: 300 fr. prix: 300 fr. payables 30 fr. par diois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et par Durour. 40 cartes double in-folio, Prix: 300 fr. payables 30 fr. par diois.

RESTISSUS ANCIENS du costume, des ministres et des documents in-difference de ministres et de ministres et de ministres et de de ministres et de ministres et de ministres et de de ministres et d GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE corique et pratique, par Gérard, Durus et Hr-co. 6 beaux vol. grand in 8°, dont 3 Atlas contenant 5 planches magnif. color. 280f., payab. 30f. par 3 mois.

niatures et des documents inédits, par Guichand. (O' vrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planche Ou wage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, or vres, bijouiters, fondeurs, papiers peints, vitraux, br derie, ceramique, etc. 50 planches encarton. Prix: 30 DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par d'Obbieny et un grand nombre de nos savants émi-nents. Nouvelle édition. 28 volumes Texte et Atland de 340 planches en 3 volumes. Prix : 480 fr., payables 50 fr. par trancstre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

## A SA VENDRE

75

3

Paris (Grande Ceinture).

Canal de Suez. . .

Paris-Bourbonnais . . . :

## UNE BONNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 70 cental and

Bluterie tournants et virants d'un moulin a cavier.

S'adresser à M. Félix Dayr, rue des Moulins, à Saumur.

## SOCIETE NATuale ANTI-PHYLLOXERIQUE



## J. DUREN & C'

Rue Saint-Antoine, 236, à Paris
PRODUIT DÉTRUISANT le PHYLLOXÉRA
Régénérant la Vigne
POUSSANT A LA FRUCTIFICATION
106 kil. par 1,000 pieds de vigne. 50 fr. les 100 kli. pris au Dépôt Pont a par reduit Cadresser au Siège social à PARIS ou à M. CARON, agent-général à

## JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numero spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roe, Angers.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1812 Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

## 

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE 16. A PARIS. Seul depôt à Saumur, chez Mr. V. Lardeux, coutelier bandayish,

rue Saint-Jean. Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'in clinaison, sans sous cuisses, et ne fatiguent point les hanches.

M. V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer de Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui, en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter que suérison compilée. guérison complète. PRIX MODERES.

### DENTIFRICES du D'DELABARKI Eau Orientale - Poudre Orientale - Pâte Orientale

Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans bouche une sensation de fraîcheur très agréable. Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des genclys

Bepot : Erance et Etranger, dans les pharmacies et chez les pariamears.

Depôt chez M. Henri Fournier, 18, rue du Puits-Neuf, à Saunur

Poudre de Riz spéciale préparée au Blam PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhécente et invisible, anssi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle. Ch. FAY, Inventeur 1997, res de la rair SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Saumur, imprimerie de P. GODET.